



Règlements gala Éclat de Fierté

mise à jour le 04-02-2025

Table des matières

1. Mise en contexte	1
2. Gala Éclat de Fierté	1
<i>Comité organisateur</i>	1
<i>Membre du Jury</i>	1
<i>Supervision du jury</i>	2
<i>Délibération</i>	2
3. Code d'éthique	2
<i>Impartialité</i>	3
<i>Confidentialité</i>	3
4. Les catégories des prix Phares	3
5. Modalité du concours	4
6. Processus d'attribution des prix Phares	5
<i>Évaluation des dossiers de mise en candidature</i>	5
<i>Critère d'évaluation de l'excellence artistique</i>	5
7. Dossiers de mise en candidature	6
8. Envoi de candidatures	8

Glossaire

Artiste professionnel.le : Toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créateur ou de créatrice, d'interprète, d'exécutant.e dans une ou plusieurs disciplines artistiques, qui possède une formation accréditée ou équivalente dans le domaine de la discipline, et/ou qui est reconnue comme telle par ses pairs

Artiste en émergence : toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, depuis moins de 3 ans et qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créateur ou de créatrice, d'interprète, d'exécutant.e dans une ou plusieurs disciplines artistiques qui possède une formation accréditée ou équivalente dans le domaine de la discipline, et/ou qui est reconnue comme telle par ses pairs

Queer : terme parapluie réapproprié par la communauté pour inclure toutes les identités sexuelles et de genre, ou 2ELGBTQIA+, qui se situent en dehors des normes hétérosexuelles et cisnormatives

1. Mise en contexte

Le gala *Éclat de Fierté* est le résultat d'une collaboration entre *Acadie Love*, *Alter Acadie*, *Fierté Dieppe* et le *Pays de la Sagouine*. La naissance de ce projet vient du désir de souligner l'excellence et la résilience des membres de la communauté queer en plus de renforcer l'identité acadienne queer et de partager le succès de ses membres.

2. Gala Éclat de Fierté

La soirée du gala *Éclat de Fierté* se veut une célébration de l'excellence queer acadienne marquée par une remise de prix officielle. Il a été déterminé par le comité organisateur que les trophées remis aux lauréat.es porteront le nom de Prix Phare puisqu'ils visent à mettre en lumière des leaders queers positifs au Nouveau-Brunswick. Lors de la soirée, neuf lauréat.es recevront un Prix Phare dans l'une des catégories suivantes: *Personnalité drag de l'année*, *Artiste queer de l'année*, *Artiste queer acadien.ne s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick*, *Découverte de l'année*, *Organisme de l'année*, *Projet/initiative de l'année*, *Champion.ne jeunesse de la fierté 2024-2025*, *Champion.ne de la fierté 2024-2025* et le *Phare Hommage*.

2.1 Comité organisateur

Le comité organisateur de ce projet est composé de membres faisant partie des différentes organisations collaboratrices de l'évènement, soit *Alter Acadie*, *Acadie Love*, *Fierté Dieppe* et le *Pays de la Sagouine*. Celui-ci se rencontre au minimum une fois par mois afin de prendre des décisions artistiques et/ou organisationnelles. Le comité organisateur est responsable de choisir les différents membres qui forment le jury ainsi que le/la lauréat.e du prix *Phare Hommage*.

2.2 Membre du Jury

Afin d'assurer un processus transparent et impartial, un appel à jury sera lancé pour permettre aux membres de la communauté queer acadienne du Nouveau-Brunswick de signifier leur intérêt à faire partie du jury. Le comité organisateur choisira les personnes retenues grâce à divers critères tels que : localisation géographique, identité de genre, orientation sexuelle, âge et discipline artistique; le but étant d'avoir un jury représentatif. Advenant le cas où la représentation du jury n'est pas

satisfaisante pour le comité, celui-ci se réserve le droit de proposer d'autres membres du jury.

Le jury sera composé de deux groupes de trois personnes. Le premier groupe supervisera les catégories artistiques (*Personnalité drag de l'année, Artiste queer de l'année, Artiste queer acadien.ne s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et Découverte de l'année*), alors que le deuxième groupesupervisera les autres catégories (*Organisme de l'année, Projet/initiative de l'année, Phare de la Fierté 2024-2025 et Phare jeunesse 2024-2025*). Avant la rencontre de délibération, le comité organisateur enverra les candidatures au jury. Une date sera ensuite fixée pour permettre aux membres du jury de discuter des candidatures et sélectionner celles répondant le mieux aux critères établis dans chacune des catégories.

2.3 Supervision du jury

Lors du processus de délibération par le jury, une personne, ci-nommée superviseur.e, sera responsable d'assurer le bon déroulement de la délibération ainsi que de veiller à l'impartialité du jury afin que le processus se déroule de manière efficace, équitable et cordiale. Le/la superviseur.e ne se prononce pas sur les candidatures et n'a aucun droit de vote.

2.4 Délibération

Les délibérations du jury pour le gala *Éclat de Fierté* ont lieu au printemps de la même année que le gala. Le jury se réunit afin de discuter des candidatures reçues et doit choisir trois finalistes en se basant sur les critères établis au préalable. Une fois les trois finalistes sélectionné.es, le jury fera un vote secret afin de déterminer le ou la lauréat.e. Chaque membre du jury écrira son choix sur une feuille, placera celle-ci dans une enveloppe puis la remettra au/à la superviseur.e. Le/la superviseur.e s'assurera qu'il n'y ait pas d'égalité dans les votes. Le ou la superviseur.e sera la seule personne qui connaît le résultat final.

En cas d'égalité des votes, il sera demandé au jury de délibérer à nouveau sur les trois finalistes et de procéder à un second vote. Si une égalité est encore présente après ce second vote, la méthode de Borda sera appliquée pour départager l'égalité et déterminer le ou la lauréat.e.

3. Code d'éthique

Les membres du comité organisateur ainsi que les membres du jury sont tenus de respecter les règles de conduite suivantes:

3.1 Impartialité

Les membres du jury ainsi que le comité organisateur s'engagent à évaluer l'ensemble des candidatures de manière impartiale et objective, sans faire preuve de favoritisme pour une région, une discipline, un secteur d'activités ou de faire preuve de parti pris fondé sur tout autre motif. Les membres du jury qui sont en conflit d'intérêts ou qui risquent d'être perçus comme tels lors du traitement d'une candidature doivent le déclarer et s'absenter des discussions et au vote concernant cette candidature.

3.2 Confidentialité

Les membres du jury et le comité organisateur s'engagent à respecter la confidentialité des renseignements contenus dans les dossiers de candidature et à garder secrets les résultats des délibérations. L'identité des membres du jury doit également demeurer confidentielle jusqu'à la tenue de la soirée du gala *Éclat de Fierté*. Une fois le gala terminé, c'est à la discrétion des membres du jury de se dévoiler ou non.

4. Catégorie des prix Phares

À l'exception de la catégorie *Phare honorifique*, tous les prix seront décernés au candidat.e s'étant le plus démarqué.e selon le jury.

Personnalité drag de l'année: Prix Phare décerné à un.e artiste de drag pour la qualité et créativité de son drag ainsi que son engagement à faire rayonner la culture queer acadienne au cours de l'année 2024-2025.

Artiste queer de l'année : Prix Phare décerné à un.e artiste queer pour la qualité et l'originalité de son art ainsi que son engagement à faire rayonner la culture queer acadienne, toutes disciplines artistiques confondues.

Artiste queer acadien.ne s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick : Prix Phare décerné à l'artiste queer acadien s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick par la qualité et l'originalité de son art

ainsi que son engagement à faire rayonner la culture queer acadienne, toutes disciplines artistiques confondues.

Découverte queer de l'année: Prix Phare décerné à un.e artiste queer en émergence du Nouveau-Brunswick qui s'est fait connaître et s'est distingué.e au cours de l'année par la qualité et l'originalité de son art ainsi que son implication à faire rayonner la culture queer acadienne, toutes disciplines artistiques confondues.

Organisme de l'année: Prix Phare décerné à un organisme s'étant démarqué par sa volonté d'inclusion, de diversité et son désir de faire rayonner la communauté queer acadienne au cours de l'année.

Projet/initiative de l'année: Prix Phare décerné à un projet et/ou initiative s'étant le plus distinguée par son importance et son impact pour l'essor de la communauté queer.

Champion.ne jeunesse de la Fierté 2024-2025 : Prix Phare décerné à un.e élève du secondaire qui se démarque par son implication et volonté de rendre son milieu scolaire plus inclusif et respectueux.

Champion.ne de la fierté 2024-2025 : Prix Phare décerné à une personne s'étant le plus illustrée par son engagement à promouvoir, défendre et intégrer la communauté LGBTQ2A+ au Nouveau-Brunswick.

Phare honorifique : Prix Phare décerné à une personne de l'Acadie qui s'est illustrée par son implication envers l'avancement des droits de la communauté queer acadienne; que ce soit par son œuvre, son militantisme ou sa notoriété. Le récipiendaire de ce prix est décidé par le comité organisateur.

5. Modalité de concours

- La mission de cet événement et des organisations collaboratrices étant de promouvoir et célébrer la francophonie queer au Nouveau-Brunswick, le processus de mise en candidature, les documents ainsi que le gala seront uniquement en français.
- La période couverte pour les applications est du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

- Il est possible de soumettre sa candidature dans plusieurs catégories.
- Pour qu'un prix puisse être attribué, il faut au moins trois candidatures dans la même catégorie.
- Le retrait d'une candidature est permis jusqu'à la veille de la tenue des délibérations du jury. Après que le jury a délibéré et statué, les candidatures lui appartiennent et ne peuvent plus être retirées.
- Les organisations/partenaires qui ont contribué à la création du gala ne peuvent pas soumettre leur candidature.
- Dans la catégorie *Organisme de l'année*, les organismes ne sont pas obligés de faire partie de la communauté queer acadienne pour soumettre une candidature. Un organisme qui travaille de près ou de loin avec la communauté peut appliquer.
- Dans la catégorie *Projet-initiative de l'année*, il est possible de soumettre plus d'une candidature par la même personne ou organisme.
- Dans la catégorie *Projet/initiative de l'année*, celui-ci doit avoir eu lieu avant la date du gala
- À l'exception de la catégorie *Artiste queer acadien.e s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick*, les personnes doivent habiter au Nouveau-Brunswick et être francophones pour soumettre une candidature.
- Dans la catégorie *Artiste queer acadien.e s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick*, un.e artiste queer acadien.ne résidant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick peut soumettre sa candidature. De même, un.e artiste queer acadien.ne ayant diffusé son art à l'extérieur de la province, grâce à une tournée ou un multimédia, par exemple, peut appliquer pour cette catégorie
- Un groupe d'artistes peut soumettre sa candidature si au moins un.e des artistes correspond aux critères de la catégorie.
- Les artistes doivent correspondre aux critères d'artiste professionnel.le tel que définis dans le glossaire.
- Les catégories *Champion.ne jeunesse de la Fierté 2024-2025* et *Champion.ne de la Fierté 2024-2025* sont les seules catégories où il est possible de soumettre la candidature d'une autre personne.

6. Processus d'attribution des prix Phare

6.1 Évaluation des dossiers de mises en candidature

Afin de pouvoir procéder à la sélection des finalistes et du lauréat.e, chaque membre du jury devra évaluer les candidatures, en respectant les critères d'évaluation suivants.

6.2 Critères d'évaluation

Les candidatures dans les catégories **Personnalité drag de l'année**, **Artiste queer de l'année**, **Artiste queer s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick** ainsi que **Découverte artistique de l'année** sont évaluées selon les critères suivant:

- Qualité artistique
- Originalité artistique
- Démarche artistique
- Contribution au sein de sa communauté queer
- Rayonnement de la communauté queer dans la culture acadienne

Les candidatures dans les catégories **Organisme de l'année** et **Projet/initiative de l'année** sont évaluées selon les critères suivant:

- Retombées dans la communauté queer acadienne
- Mesures prises pour encourager l'inclusion et la diversité
- Rayonnement de la communauté queer dans la communauté acadienne
- Qualité de production et réalisation

Pour terminer, les candidatures dans les catégories **Champion.ne jeunesse de la Fierté 2024-2025** et **Champion.ne Fierté 2024-2025** sont évaluées selon les critères suivants:

- Engagement envers l'avancement de la communauté queer
- Actions posées pour défendre les droits LGBTQ2A+
- Qualité de leadership

7. Dossiers de mise en candidature

Pour être pris en considération par le jury, le dossier de mise en candidature doit être complété et soumis avant la date limite du 7 mars 2025 à midi. Le dossier doit être

rempli via le formulaire Google qui sera disponible en ligne, sur les médias sociaux du gala.

Les dossiers doivent comprendre les éléments suivants, en fonction de la catégorie choisie :

Catégories artistique :

Artiste queer de l'année, Artiste queer s'étant le plus illustré.e à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et Découverte de l'année

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli comprenant :

- La section Personne contact;
- La section Mise en candidature : le nom de la personne ou du groupe en nomination, la discipline et la spécialisation, et la démarche artistique ;
- La section Documentation : le curriculum vitae de l'artiste (maximum 2 pages), une photo de l'artiste pour les outils promotionnels (haute résolution), le nom du photographe de la photo de l'artiste
-

Personnalité drag de l'année

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli comprenant :

- La section Personne contact;
- La section Mise en candidature : le nom de drag, un texte décrivant votre alter ego de drag et la démarche artistique ;
- La section Documentation : le curriculum vitae de l'artiste (maximum 2 pages), une photo de l'artiste pour les outils promotionnels (haute résolution), le nom du photographe de la photo de l'artiste

Catégories non-artistique:

Projet/Initiative de l'année

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli comprenant :

- La section Personne contact;
- La section Mise en candidature : le nom de l'artiste créateur.trice, le nom de l'événement ou du spectacle, le texte décrivant l'événement ou le spectacle soumis, le texte expliquant la nécessité pour la communauté queer;

- La section Documentation : une photo qui représente la candidature qui servira aux outils promotionnels (haute résolution), le nom du photographe de la photo qui représente la candidature.

Organisme de l'année

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli comprenant:

- La section Personne contact
- La section Mise en candidature: le nom de l'organisme, un texte décrivant l'organisme (histoire, mission, programmation, etc) et un texte décrivant les politiques inclusives, un texte décrivant comment l'organisation fait rayonner la communauté queer
- La section Documentation: logo de l'organisme qui servira aux outils promotionnels, tout document démontrant l'inclusivité de l'organisme.

Champion.ne jeunesse de la Fierté 2024-2025

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli comprenant:

- La section personne contact
- La section Mise en candidature: le nom de l'étudiant.e, un texte décrivant pourquoi cette personne a eu un impact significatif dans son milieu scolaire et comment elle a su mettre de l'avant la communauté queer acadienne

Champion.ne de la Fierté 2024-2025

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli comprenant:

- La section personne contact
- La section Mise en candidature: le nom de la personne ou de l'artiste, un texte décrivant pourquoi cette personne a eu un impact significatif sur son environnement et comment elle a su mettre de l'avant la communauté queer acadienne

8. Envoie de candidature

Votre dossier de mise en candidature doit être complet et envoyé avant la date butoir du 7 mars 2025. Le dossier doit être complété en ligne en se rendant sur le site : <https://linktr.ee/eclatdefierte>

Votre dossier de candidature sera mis en ligne dans un espace sécurisé pour permettre à tous les membres du jury désignés d'évaluer adéquatement votre dossier. Après les délibérations, le matériel sera détruit.